

## **CONDITIONS GENERALES DE LOCATION**

### **Article 1 : Réservation**

Toute commande doit être confirmée par courrier ou courrier électronique avec signature valable. Toute commande entraîne l'acceptation des conditions générales de location d'ABIXAL Sàrl.

### **Article 2 : Tarifs**

Les prix sont exprimés en CHF (franc suisse) et sont soumis à la TVA suisse (7.70%).

### **Article 3 : Annulation**

Toute commande confirmée peut être annulée dans un délai de 5 jours ouvrables qui suit l'acceptation de l'offre. Passé ce délai il sera facturé 60% du montant de la commande. En cas d'annulation inférieure à 6 jours (5-4-3-2) de la livraison, 80% du montant de la commande sera facturé. En cas d'annulation la veille, soit 1 jour avant la livraison, 100% du montant de la commande sera facturé.

### **Article 4 : Transport**

Les frais de transport seront calculés pour chaque offre (dépendra de l'accès, tarif de jour ou nuit, jour férié, ...etc.). ABIXAL Sàrl ne pourra être tenue responsable de tout retard de livraison et/ou reprise dû à un cas de force majeure (intempéries, grève, accidents, ...etc.).

### **Article 5 : Assurance**

L'assurance du matériel est obligatoire dans toutes les manifestations. Le locataire prend à sa charge l'assurance du mobilier et du matériel dès la livraison et jusqu'à la reprise. Les vols et dommages durant ce laps de temps sont également de la responsabilité du locataire.

### **Article 6 : Utilisation et restitution**

La location prend effet et se termine aux dates stipulées dans le bulletin de livraison ou dans la facture. Le matériel est livré et rendu selon les indications également stipulé dans le bulletin de livraison ou facture. A la livraison, le locataire doit vérifier l'état du matériel. Si tel n'est pas le cas, ABIXAL Sàrl se décharge de toute responsabilité en cas de dégât ou salissure sur le matériel.

Le matériel est fourni en parfait état de fonctionnement. En cas de dysfonctionnement, la responsabilité de ABIXAL Sàrl est limitée à une remise en état aussi rapide que possible, sans pour autant devoir le remplacer ou être responsable de toute perte de productivité, ou de gain imputables à une défectuosité du matériel.

ABIXAL Sàrl fournira les explications et instructions nécessaires pour l'utilisation du matériel loué. En contresignant le contrat de location, le locataire confirme avoir reçu toutes les indications utiles.

Le client donneur d'ordre est responsable du matériel mis à sa disposition. Il s'engage à l'utiliser conformément à sa destination usuelle et à prendre les dispositions nécessaires de surveillance pour en assurer la sécurité.

Le matériel commandé est livré propre. Il est restitué lavé et débarrassé de tout déchet.

Tout matériel endommagé ou non rendu fera l'objet d'une facturation complémentaire selon les tarifs de remplacement en vigueur. Le locataire n'a pas le droit de faire effectuer des travaux de réparation sur le matériel loué et, en aucun cas, ABIXAL Sàrl ne remboursera le prix d'une réparation.

Un inventaire contradictoire entre le client donneur d'ordre et ABIXAL Sàrl est effectué à la livraison et à la reprise du matériel. En l'absence d'un représentant du client donneur d'ordre, le décompte d'ABIXAL Sàrl ne pourra être contesté.

## **ABIXAL Sàrl**

Route de Montreux 133  
1618 Châtel-st-Denis  
Suisse



### **Article 7 : Conditions de paiement**

ABIXAL Sàrl demande le paiement de la facture à 100% avant la livraison du matériel (minimum 5 jours avant la livraison). L'offre validée par la signature du client vaut reconnaissance de dettes. Toute facture non payée dans le délai imparti fera l'objet d'une facturation additionnée de frais de rappels.

Pour nos clients étrangers, le paiement de 100% de la location est demandé dans les 10 jours qui suivent la signature du contrat (dans tous les cas, avant la livraison).

**Fait à Châtel-St.-Denis, le 28 janvier 2019.**